

SCEAU

Le bâtiment devra répondre aux exigences du C.N.B. édition courante ainsi qu'aux règlements municipaux en vigueur.
 Avertir l'architecte et l'ingénieur des irrégularités à ce sujet.
 L'entrepreneur et ses sous-traitants, devront vérifier les dimensions, les côtes et les quantités, tant sur le plan que sur place, et un avis d'erreurs, d'omissions ou de difficultés seront immédiatement transmis à l'architecte ou l'ingénieur avant d'entreprendre tout travail. Aucune dimension ne sera prise sur le plan à l'aide d'une échelle.
 On avisera toutes les compagnies d'utilité publique qui ont des installations près du chantier.
 Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "ÉMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

REGISTRE D'ÉMISSIONS

no.	Description	Date
02	Émis pour INFORMATION	10-12-2019
01	Émis pour INFORMATION	30-10-2019

NOM DU CLIENT

REDBOURNE

NOM DU PROJET

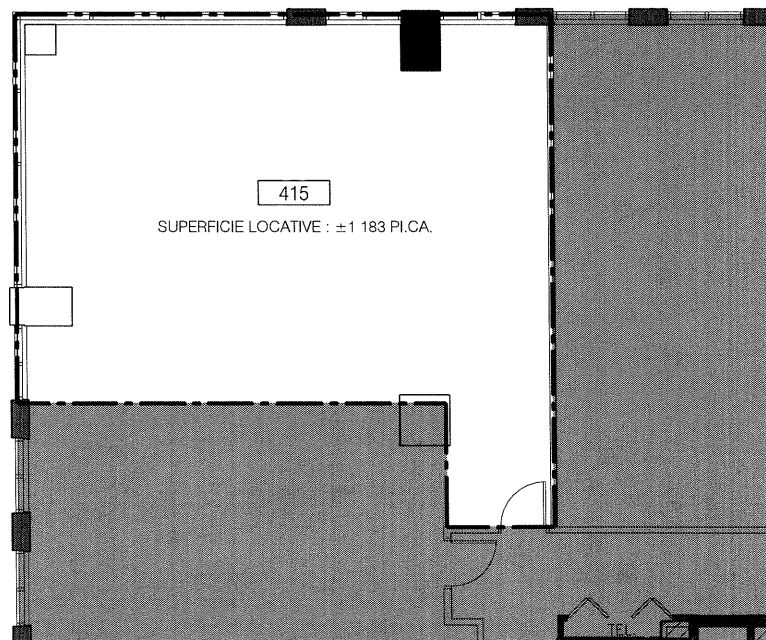
NOUVELLE DIVISION SUITE 415
 1800 MCGILL COLLEGE, MONTREAL, QC, 4E
 SUITE 415

TITRE DU DESSIN

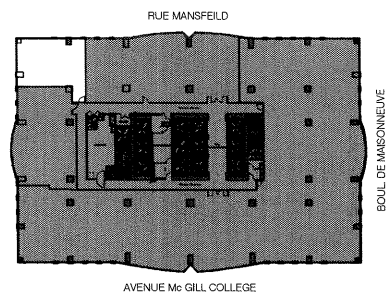
SUITE 415 | 1 183 PI.CA.

DATE DU DÉBUT :	OCT. 2019	DESSINÉ PAR :	PG-ML
ÉCHELLE :	INDIQUÉE	VÉRIFIÉ PAR :	ELM

PROJET	PAGE
19-R41	A-1



01 PLAN PROPOSÉ
 1/8" = 1'-0"



02 PLAN CLÉ